

Mouvement Démocrate

Village Développement durable

La forêt au XXI^e siècle

Contributeurs principaux : Pierre-Olivier Desmurs, Marc Grenet
Robert Picard et Dominique LEFORT
Encadrée par : David GUILLERM

1. Note politique

La forêt est une politique de civilisation. Elle concentre notre rapport au vivant, à la santé, à l'économie des territoires et au climat. Nous proposons que le MoDem porte une ambition claire : protéger mieux, adapter vite, investir massivement et pérenniser les effets, pour faire de la France métropolitaine et des territoires ultramarins un pays de forêts vivantes. Le changement climatique impacte déjà fortement nos territoires : sécheresses, dépérissements, incendies et ravageurs stressent les forêts existantes et impactent leur capacité de séquestration de carbone. C'est un enjeu de protection, autant que possible, et d'adaptation, le plus vite et le mieux possible.

Sur la biodiversité, notre cap est de recréer des forêts de maturité : atteindre 5% de cœurs de nature en libre évolution d'ici 2050 en métropole (contre environ 0,05 % aujourd'hui), sanctuariser les reliques, laisser grandir et vieillir des massifs et relier ces cœurs par des corridors. Une forêt qui vieillit résiste mieux, stocke durablement du carbone, protège les sols et l'eau.

Sur la santé, la forêt doit devenir une infrastructure de bien-être : canopées urbaines, îlots de fraîcheur, parcs boisés accessibles. Notre boussole sociale est simple : un espace arboré de qualité à moins de dix minutes pour chacun, en priorité dans les quartiers les plus exposés aux chaleurs. La nature soigne : ombre, air respirable, équilibre mental.

Sur l'économie et le climat, il s'agit de produire mieux, local et durable. La filière doit monter en gamme autour du bois-matériau qui stocke du carbone, tout en appliquant l'usage en cascade : le bois-énergie n'a pas le même statut que les autres renouvelables et doit être réservé aux résidus et déchets, avec des critères stricts pour le climat et la qualité de l'air. Restaurer la capacité de séquestration des forêts suppose de diversifier, favoriser la régénération naturelle, protéger les vieux bois et les sols, mieux gérer l'eau et les incendies : planter ne suffit pas, il faut laisser grandir et protéger.

Les moyens doivent être lisibles et crédibles : financer à grande échelle par des obligations vertes ; pérenniser par des Obligations réelles environnementales (ORE), engagements attachés au terrain qui garantissent dans la durée la protection, la gestion ou la restauration des milieux.

Notre cap tient en une phrase : une France qui soigne ses forêts et soigne par ses forêts, pour la biodiversité, pour la santé, pour l'économie des territoires et pour le climat.

2. Diagnostic partagé

a) État et tendances. La forêt métropolitaine couvre environ 17,5 millions d'hectares (32 % du territoire)(+3 millions d'hectares depuis 1985) et l'outre-mer ajoute environ 8.5 millions d'hectares (dont la Guyane, 96 % de forêt). La filière génère des centaines de milliers d'emplois. **Mais la santé des forêts se dégrade** : mortalité accrue, dépérissements, incendies, sécheresses et baisse du puits de carbone.

b) Forêts anciennes/primaires. En Europe, les forêts primaires connues ne représentent qu'environ **0,7 %** des forêts ; en métropole, **les reliques sont infimes**. À l'inverse, 3 % des forêts françaises n'ont pas été exploitées depuis au moins 50 ans (gisement de "vieilles forêts" à faire grandir). En Guyane, la forêt est majoritairement intacte.

c) Biomasse/bois-énergie : un cas à traiter avec modération. L'UE (directive sur les énergies renouvelables, RED III) conserve la biomasse ligneuse comme renouvelable mais durcit les critères, introduit le principe d'usage en cascade et des garde-fous. La neutralité carbone du bois-énergie est temporelle (dette carbone/paiement dans le temps) car cette ressource est plus émettrice en CO₂ que les énergies fossiles et augmente la concentration de CO₂ de l'atmosphère de façon irréversible à échelle humaine. La qualité de l'air impose également de réduire les émissions locales.

d) Santé et société. L'accès à la nature et aux canopées urbaines réduit les risques sanitaires (stress thermique, maladies cardiovasculaires, santé mentale), à condition de corriger les inégalités d'accès.

e) Outre-mer. En Guyane, la forêt tropicale (**environ 8 Mha**) est un capital planétaire (carbone, eau, espèces), sous pression de l'orpaillage illégal et d'usages non durables, enjeu sanitaire (mercure) et écologique.

f) Investissements publics récents. Programmes d'adaptation/renouvellement (ex. France 2030, guichet 150 M€ ; objectif de 1 milliard d'arbres d'ici 2032), utiles mais insuffisants et à mieux conditionner.

3. Propositions (écologie, santé, économie, climat)

Un réchauffement de +2 °C entraînera, à court et moyen terme, des changements parfois irréversibles pour nos forêts actuelles. Toutes les propositions qui suivent doivent donc être examinées à l'aune de ce scénario, avec adaptation prioritaire, réduction des risques et renforcement de la résilience.

A. Biodiversité : un pays de vieilles forêts d'ici 2050

1. **Objectif national : porter à 5 % la part de forêts en libre évolution/"cœurs de nature"** (vieilles forêts et trajectoires de naturalisation) en métropole à horizon 2050, en partant d'un niveau aujourd'hui très faible (0.05%), sanctuariser les reliques, multiplier les réserves biologiques intégrales et adosser des ORE sur terrains publics/privés. (Références européennes sur les faibles parts de forêts primaires & définitions.)
2. **Trame de vieux bois** : connecter ces cœurs par des corridors (ripisylves, haies, bords forestiers), pour la biodiversité et l'eau.
3. **Outre-mer** : en **Guyane, zéro perte nette** de couverts naturels, renforcement des aires protégées, exploitation très mesurée associée à une surveillance accrue des activités délictueuses et outillage anti-orpaillage (coopération transfrontalière).

B. Santé : la forêt, infrastructure de santé publique

1. **Canopée et îlots de fraîcheur** : plan national pour arbres et forêts urbaines/périurbaines (écoles, hôpitaux, quartiers vulnérables), cible d'accès à un espace boisé/verdoyant de qualité à <10 minutes pour chaque citoyen, intégrer aux plans canopée des métropoles.
2. **Prescriptions nature** : expérimenter le "forêt-sur-ordonnance" avec les ARS, mutuelles et collectivités, sentiers santé/bien-être et accessibilité inclusive.

C. Économie et territoires : une filière plus forte, plus locale, plus durable

1. **Hiérarchie des usages (cascade) : priorité au bois-matériau** (construction, ameublement, biosourcés) qui stocke du carbone, puis réemploi/recyclage, le bois-énergie en dernier (résidus/déchets seulement). Conditionner tout soutien public à cette hiérarchie.
2. **Bois-construction** : accélérer le bois d'ingénierie (toutes essences, prioritairement résineux aujourd'hui) avec clauses biodiversité (zéro coupe rase en habitats sensibles, vieux bois intouchables), marchés publics exemplaires et formation des PME-charpente.
3. **Valorisation des feuillus** : lancer un plan financé de normalisation/qualification (classement mécanique, référentiels, Eurocodes) et d'industrialisation des bois d'ingénierie en feuillus (CLT, lamellé-collé, LVL), adossé à la commande publique et à la montée en compétences de la filière.
4. **Filière et emplois** : cap sur la montée en gamme (design, rénovation énergétique biosourcée) et la souveraineté (réduction des importations de sciages/panneaux). Données de base de la filière pour le suivi public.
 - **Organisation et renforcement de la chaîne 'bois d'œuvre'** (sciage + 2^e transformation). Recréer un maillon central solide en poussant à la verticalisation :

- **Par l'amont** : que les **coopératives forestières** (propriétaires/exploitants) investissent dans l'aval (scieries, séchoirs, classement mécanique, rabotage, panneaux/CLT/lamellé-collé) pour capter plus de valeur et sécuriser les débouchés.
- **Par l'aval** : que les **acteurs de la construction bois** (charpentiers, fabricants d'ossatures/structures) remontent la filière (prises de participation, usines mutualisées, contrats d'approvisionnement long terme avec les coops) pour sécuriser l'accès à un bois de qualité et réduire la dépendance aux importations.

D. Climat : capacité de séquestration des forêts et adaptation

1. **Restaurer la capacité de séquestration du carbone des forêts en renforçant l'action de l'ONF pour une adaptation active des massifs** : plans sylvo-climatiques régionaux (diversification d'essences, régénération naturelle assistée, préparation aux conditions climatiques à venir, sols/vieux bois), gestion de l'eau en forêt; indicateurs publics annuels sur le puits LULUCF. (Constat national : puits en baisse.).
2. **Prévention des incendies**
 - **Réformer le droit pour tracer/entretenir des pistes de prévention et pare-feux** (servitudes dédiées, procédures simplifiées) ; schémas Défense des forêts contre les incendies (DFCI) par massif avec points d'eau incendie.
 - **Pastoralisme forestier** comme outil de débroussaillage : conventions-types, aides ciblées, rémunération aux résultats.
 - **Obligations légales de débroussaillage (OLD) effectives** : contrôles, sanctions graduées, appui technique/financier aux particuliers et communes.
 - **Entretien pluriannuel** et exercices conjoints avec les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et l'Office national des forêts (ONF) pour l'attaque précoce.
3. **Bois-énergie : critère écologique révisé et fin des chèques en blanc** :
 - Éligible seulement si résidus, connexes, déchets (hors grumes entières), interdit sur vieilles forêts/coupes rases.
 - **Coupe rase : interdite sauf exception dûment justifiée** (sécurité, sanitaire, régénération post-sinistre), et strictement encadrée. Privilégier l'éclaircie (≤ 40 % du volume/recouvrement) pour conserver la structure du peuplement. Finalité prioritaire : bois d'œuvre ; le bois-énergie ne doit provenir que des résidus/connexes issus des opérations sylvicoles, à titre exceptionnel.

- Seuils de performance GES cycle-de-vie, tests air (PM_{2.5}/NOx), filtres obligatoires pour chaufferies,
- **Payback carbone court** : priorité aux usages dont la dette carbone se résorbe en <10–20 ans,
- **Aides conditionnées au principe de cascade**, audits et clawback si manquements. (Conforme à RED III et aux alertes scientifiques).

4. Financements et outils

a) OAT vertes Forêt et Nature (EuGB)

Lancer des **obligations d'État thématiques** labellisées EuGB pour l'adaptation/renaturation, avec indicateurs simples (hectares en libre évolution, ripisylves restaurées, feux évités, tonnes CO₂e non-émises) et audit des vérificateurs supervisés par ESMA.

b) Obligations vertes locales

Guichet d'appui technique aux régions/EPCI pour émettre des **green bonds** adossés à des portefeuilles de projets biodiversité-forêt (avec clauses sociales pour l'accès aux parcs boisés).

c) ORE comme "verrou d'impact"

Conditionner subventions/garanties à la **mise en ORE (voir fiche fiscalité verte)** des parcelles restaurées (durée suffisante), avec registre public minimal.

d) Pas de subventions sans conditions

Étaler les paiements (signature → mise en œuvre → résultats), remboursement des subventions si objectifs non tenus, avantages fiscaux (exonération de taxe foncière sur le non-bâti) réversibles si non-respect.

e) Comptes du capital naturel

Lancer des comptes écosystémiques forestiers (méthode SEEA/comptabilité du capital naturel) pour intégrer santé, eau, biodiversité, climat au "PIB élargi" — et piloter l'investissement public.

f) Guyane

Fonds d'action Guyane (surveillance, santé-environnement mercure, restauration), financé par green bonds et budget, avec mesures anti-orpaillage (coopération transfrontalière) et soutien économique aux alternatives locales.

5. Recommandations stratégiques (MoDem)

1. Renaissance des forêts en libre évolution en métropole

5 % de forêts en libre évolution/cœurs de biodiversité d'ici 2050. Protéger mieux pour produire mieux.

2. Exigence sur l'argent public :

Conditionnalité, transparence, clawback, les ORE comme standard pour verrouiller l'impact dans le temps.

3. Bois-énergie :

Retirer le bois énergie de la comptabilité des énergie neutre en carbone et développer le principe de cascade, critères RED III renforcés, priorité aux résidus, fin des subventions aux usages à dette carbone longue. Créer des observatoires nationaux de la ressource. Moratoire sur les chaufferie industrielles urbaines le temps de définir la part globale qui peut être prélevée.

4. Santé & justice territoriale :

Plan canopée et forêts de proximité, d'abord pour les quartiers chauds/vulnérables.

5. Financement massif :

OAT vertes EuGB nationales + obligations vertes locales ; comptes du capital naturel pour piloter et rendre compte.

6. Éléments de langage

- « Multiplier par 100 les surfaces de forêts en libre évolution d'ici 2050, c'est notre assurance-vie biodiversité. »
- « Protéger la forêt, c'est protéger notre santé : fraîcheur, air respirable, bien-être mental. »
- « Un espace boisé et verdoyant à 10 minutes pour tous : écoles, hôpitaux, quartiers vulnérables en priorité. »
- « Forêt-sur-ordonnance : nature, prévention, et accès pour tous. »

Notes (sources clés)

- **État/emploi filière & surfaces** : Ministère de l'Agriculture. agriculture.gouv.fr
- **Santé des forêts & puits en baisse** : EEA (défoliation/mortalité), SDES. eea.europa.eu
- **Forêts primaires/vieilles forêts** : Sabatini et al., INRAE. onlinelibrary.wiley.com
- **Guyane** : ONF/État ; enjeux orpaillage. Office national des forêts
- **RED III & cascade** : synthèses sectorielles, textes & avis. BoiSynergie
- **EuGB/ESMA** : Commission européenne & ESMA. Finance
- **Comptes du capital naturel (SEEA)** : MEDDE/INSEE. temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr